



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le 16/06/2021

Le Directeur départemental
à

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yannick ROMA
Téléphone : 05 59 82 29 05- 06 29 75 55 07
Courriel : yannick.roma@dgfip.finances.gouv.fr
Ref OSE : 2021-40310-37517
Ref DS : 4470435

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE
ADOUR COTE SUD**

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : LOT 1A ET 1B DE LA ZAE DE CRAMAT

ADRESSE DU BIEN : ZAE DE CARAMAT 40 SOUSTONS

VALEUR VENALE : 75 000€

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur

**1 – SERVICE CONSULTANT : COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD**

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mme LAFITTE

2 – Date de consultation : 18/05/2021
Date de réception : 18/05/2021
Date de visite
Date de constitution du dossier « en état » : 18/05/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a aménagé l'extension de la zone d'activités économiques de Cramat à Soustons sur plus de 12 000 m². MACS prévoit de vendre à de futurs acquéreurs 2 lots (1.a et 1.b) de 1508 m² pour accueillir deux entreprises artisanales.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelles BV 479p de terrains à bâtir viabilisé en ZAE de 1 508m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriété **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD**

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone Ue (zone équipée ou non destinée aux activités industrielles, artisanales, commerciales et de service).. Viabilisé

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR LOCATIVE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative.

La valeur vénale du bien est estimée à 75 000€

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Douze mois.

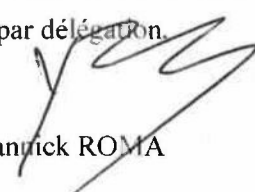
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques

et par délégation.



Yannick ROMA

Inspecteur des finances publiques